

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JANVIER 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de votants : 16

Date de la convocation : 08 Janvier 2024

Date d'affichage :

Le quinze janvier deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie de Buais-Les-Monts, sous la présidence de Monsieur COURTEILLE Éric, Maire de Buais-les-Monts.

Étaient présents : Mme BOISHY Martine, M COURTEILLE Éric, M. DESLOGES Gilbert, Mme FERMIN Joëlle, M. FEUGUEUR Patrice, M. GAOUYAT Claude, Mme GUERIN Annie, Mme GRENIER Line, M JARDIN Jean-Claude, M. JEHAN Gabriel, M. LEBOISNE Sébastien, Mme LELIEVRE Aline, M. LEMOUSSU Joël, Mme PARIS Solange, M. PETITPAS Robert – Mme ROUPENEL Rolande

Était Absent : Maxime THIBERT

Conformément à l'article 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Rolande Roupnel, accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire procède à l'appel.

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2023.

La Pilière comporte un seul L et non 2L comme indiqué sur le compte rendu.

Le compte rendu a été adopté par l'ensemble des conseillers.

1) Demande de fonds de concours au Syndicat Départemental d'Energies de la manche (SDEM50) pour l'installation d'un système de gestion technique de chauffage (GTC) à Buais-les-Monts

Vu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

De solliciter une aide financière au SDEM50 pour l'installation du système de Gestion Technique de Chauffage (GTC) à Buais-les-Monts.

2) Audit Salle Camille Claudel : Bureau Véritas

Monsieur le maire présente un contrat du bureau d'études (bureau Véritas) concernant l'audit de la salle Camille Claudel. Cet audit s'élève à un montant de 585€ (702 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du bureau d'études (bureau Véritas) d'un montant de 585 € HT soit 702 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette proposition

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

3) Frais de fonctionnement : école de Grandparigny

Monsieur le maire présente un courrier de la mairie de Grandparigny concernant les frais de fonctionnement pour un enfant de Buais scolarisés à Grandparigny. Ces frais s'élèvent à 555,60 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce versement de 555,60 € pour l'année scolaire 2022-2023
- **DONNE POUVOIR** au Maire d'effectuer les écritures correspondantes.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

4) Géomètre (domaine public) : ancienne mairie et Chemin du Gué Richard

Monsieur le maire présente un plan du cadastre avec l'ancienne mairie afin de réaliser un bornage pour diviser la parcelle AM44 dans le but de créer un accès pour les parcelles voisines.

Il présente un second plan, qui concerne le chemin rural n°44 situé au Gué Richard. Il explique que le bornage est à réimplanter. Pour la deuxième affaire, Monsieur le maire étant concerné, ne prend pas part au vote (abstention).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire demande un géomètre pour ces deux bornages

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

5) Prix du garage situé derrière la mairie

Monsieur le maire explique qu'un garage de la commune va devenir vacant début février.

Il propose au conseil de revoir le montant de la location à 70 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que le montant du loyer du garage soit de 70 €

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

6) **Devis de l'entreprise Ukko Cartographie (Cartographie par drone des deux cimetières de Buais et de St**

Symphorien des Monts)

Dans le cadre de la gestion des emplacements (occupé, disponible, abandon) Monsieur le maire propose de réaliser une cartographie des deux cimetières à l'aide d'un drone.

Ces deux cartographies seront à mettre en parallèle avec le plan de notre logiciel de cimetière Gescime. Cette prestation inclut le vol par drone, les demandes d'autorisations auprès de la préfecture, le géoréférencement ainsi que les frais de déplacement.

A terme, cette cartographie permettra d'avoir une trace des différents emplacements pour permettre l'effacement et ainsi pouvoir enherber.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce devis de l'entreprise Ukko Cartographie d'un montant de 1100 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le devis

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

7) **Présentation de la proposition « Camping-car Park » suite à la réunion du 05 décembre 2023.**

Suite à la présentation de l'entreprise Camping-Car Park en mairie, Monsieur le maire présente un diaporama concernant le projet d'aménagement d'un terrain pour les camping-caristes. Une deuxième réunion est prévue fin janvier avec cette même entreprise. Après cette deuxième visite, il sera fait un point sur la faisabilité du projet.

Fin de la réunion : 21h09

Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En mairie, à Buais-les-Monts, le

le Maire, Éric Courteille